

PRIMATURE

PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DES MINISTRES**

(PP-G/TRANS N°029-2023)

Rimtalba Jean Emmanuel OUEDRAOGO

Ouagadougou, le 13 septembre 2023

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,
le mercredi 13 septembre 2023,
en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 14 H 30 mn,
sous la présidence de
Son Excellence le Capitaine Ibrahim TRAORE,
Président de la Transition, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,
entendu des communications orales,
procédé à des nominations
et autorisé des missions à l'étranger.

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION REGIONALE ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR

Le Conseil a adopté **un rapport** relatif à une demande d'agrément pour la nomination d'un Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République démocratique socialiste du Sri Lanka auprès du Burkina Faso, avec résidence à Nairobi (Kenya).

Le Conseil a marqué son accord pour la nomination de **Monsieur Veluppillai KANANATHAN**, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République démocratique socialiste du Sri Lanka auprès du Burkina Faso, avec résidence à Nairobi (Kenya).

I.2. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS, CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination de greffiers en chef.

L'adoption de ce décret permet la nomination de **vingt-six (26) greffiers en chef** dans les juridictions et l'administration centrale dudit ministère, conformément aux dispositions du décret n°2019-1202/PRES/PM/MJ/MINEFID du 03 décembre 2019 portant conditions et modalités d'affectation et de nomination du personnel du corps des greffiers.

I.3. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

Le Conseil a adopté **deux (02) rapports**.

Le premier rapport est relatif à **un projet de décret** portant modification du décret n°2017-0023/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 23 janvier 2017 portant fixation des taxes et redevances minières.

Ce décret apporte des innovations majeures dans la fixation des redevances minières et corrige les insuffisances du décret du 23 janvier 2017. Ces innovations permettent de lever le plafonnement du niveau des redevances proportionnelles à 5%.

L'adoption de ce décret permet au Burkina Faso d'améliorer de façon significative les recettes de l'Etat liées à la perception des redevances proportionnelles.

Le second rapport est un projet de loi relatif au contenu local dans le secteur minier au Burkina Faso.

Le contenu local est l'ensemble des mécanismes portant sur le développement des capacités nationales dans la fourniture des biens et services, l'utilisation des ressources humaines nationales, le transfert de technologies, la sous-traitance des entreprises et la promotion des investisseurs nationaux sur toute la chaîne de valeur de l'industrie extractive.

Ce projet de loi vise à disposer d'un cadre juridique complet sur le contenu local.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission dudit projet de loi à l'Assemblée législative de Transition.

I.4. AU TITRE DU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets** portant respectivement création d'emplois et nomination d'enseignants hospitalo-universitaires dans l'emploi de Maître de Conférences agrégé hospitalo-universitaire à l'Université Joseph KI-ZERBO.

L'adoption de ce décret permet la création de **vingt (20) emplois** de Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaires et la nomination de **vingt (20)** enseignants hospitalo-universitaires dans l'emploi de Maître de Conférences agrégé hospitalo-universitaire à l'Université Joseph KI-ZERBO.

I.5. AU TITRE DU MINISTERE DE L'URBANISME, DES AFFAIRES FONCIERES ET DE L'HABITAT

Le Conseil a adopté **un rapport** relatif à **trois (03) décrets**.

Il s'agit :

- du décret portant cahier des charges générales applicables aux zones de promotion immobilière au Burkina Faso ;
- du décret portant conditions d'obtention, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments de promotion immobilière et de coopérative de logement social ;
- du décret portant contenu et procédures d'approbation et de réalisation du projet ou du programme immobilier.

L'adoption de ces décrets permet la mise en œuvre effective de la loi n°008-2023/ALT du 20 juin 2023 portant promotion immobilière au Burkina Faso.

II. COMMUNICATIONS ORALES

II.1. Le ministre de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité a fait au Conseil le bilan du déroulement du pèlerinage à la Mecque (Hadj), édition 2023.

Au total, 17 vols ont été effectués dont 13 à Ouagadougou et 04 à Bobo-Dioulasso au profit de 8 143 pèlerins par vols charters et 809 autres par vols réguliers.

Le déroulement du pèlerinage 2023 en Arabie Saoudite a connu des difficultés et des insuffisances. Cette édition a par ailleurs enregistré douze (12) décès dont 04 femmes et 08 hommes ainsi qu'une personne portée disparue.

Au regard des difficultés rencontrées au cours du Hadj 2023, des recommandations ont été formulées pour une meilleure organisation des prochaines éditions.

II.2. Le ministre de l'Economie, des finances et de la prospective a fait au Conseil une communication relative au contrôle fiscal à titre pédagogique des structures de l'administration centrale, des institutions et des établissements publics de l'Etat, à fin juillet 2023.

Cette opération avait pour objectif de sensibiliser les structures publiques sur leurs obligations fiscales déclaratives et de paiements.

Au total, 67 structures ont reçu des avis de vérifications sur 68 programmées, 66 ont reçu une notification initiale de redressements, 65 une notification définitive et 02 structures sont en cours de vérification.

Sur le montant total de **3 289 452 819 F CFA** des notifications définitives, seulement un montant de **7 963 531 F CFA** a été acquitté.

Le contrôle ayant un but pédagogique, les structures ont introduit des recours gracieux pour solliciter l'abandon des redressements au motif principal que leurs budgets ne leur permettent pas de supporter de telles charges fiscales.

Pour réussir la sensibilisation des structures publiques sur leurs obligations fiscales, la Direction générale des impôts a été instruite de procéder à l'assainissement des restes à recouvrer suite à la remise des droits consécutivement aux recours gracieux sollicités par les structures imposées, de réaliser des actions de communication à l'adresse du public cible, d'assurer régulièrement les formations au profit des responsables chargés de l'administration des finances, des ressources humaines ainsi que des responsables des Etablissements publics de l'Etat.

II.3. Le ministre de la Solidarité, de l'action humanitaire, de la réconciliation nationale, du genre et de la famille a fait au Conseil le bilan de mise en œuvre du Plan de réponse humanitaire (PRH) 2023, au 30 juin.

Le Plan de réponse humanitaire a pour objectif de contribuer à une meilleure prise en charge des Personnes déplacées internes et non déplacées vulnérables.

Sur un total de 241 activités programmées au titre de l'année 2023, 32 activités ont été entièrement réalisées, 87 partiellement et 127 n'ont pas connu de début de réalisation. Le taux moyen de réalisation physique est de 42,79%.

Sur un budget prévisionnel de **334 098 107 000 F CFA**, un montant de **74 170 298 000 F CFA** a été dépensé, soit un taux d'exécution de 22,20%.

La mise en œuvre du PRH au premier semestre 2023 s'est effectuée dans un contexte difficile marqué par des contraintes sécuritaire et financière.

La programmation des activités à venir a connu un réajustement pour tenir compte des contraintes actuelles liées aux ressources financières disponibles et aux nouveaux besoins des populations affectées par la crise. Le Plan de réponse humanitaire 2023 révisé comporte 234 activités à réaliser au second semestre.

II.4. Le ministre de la Santé et de l'hygiène publique a fait au Conseil une communication relative à l'enquête nutritionnelle dans 25 communes et sites d'accueil abritant la majorité des Personnes déplacées internes (PDI) de six (06) régions à fort défi sécuritaire au Burkina Faso, réalisée en juillet 2023.

L'objectif de cette enquête était d'évaluer la situation nutritionnelle des enfants de 06 à 59 mois ainsi que celle des femmes enceintes et/ou allaitantes ayant un enfant de moins de 02 ans et d'ajuster au besoin la stratégie de réponse nutritionnelle.

Sur les 25 communes et sites d'accueil des PDI concernés par l'enquête, la prévalence de la Malnutrition aigüe globale (MAG) varie de 5,5% dans la commune de Ouargaye à 22,6% dans la commune de Tougouri.

On note des prévalences de MAG très élevées (supérieure à 15%) dans 07 communes et sites, des prévalences de MAG élevées (comprise entre 10 et 15%) dans 15 zones enquêtées et 03 zones présentent une situation modérée (comprise entre 5 et 9%).

A l'image de la situation nutritionnelle chez les enfants de moins 05 ans, celle des femmes enceintes et des femmes allaitantes est aussi préoccupante avec des prévalences de la Malnutrition aigüe globale variant entre 2,5% et 9,9%.

Face à cette situation, le ministère de la Santé et de l'hygiène publique et ses partenaires continuent de déployer des efforts pour assurer la continuité des services de santé et de nutrition dans les zones à fort défi sécuritaire en impliquant les acteurs communautaires.

II.5. Le ministre de l'Environnement, de l'eau et de l'assainissement a fait au Conseil une communication relative à l'accompagnement du projet d'amélioration durable et équitable de l'accès à l'eau potable par des systèmes d'Adduction d'eau potable multi-localités (AEP-SML) dans les régions de la Boucle du Mouhoun, des Hauts-Bassins et des Cascades (PADEP-SML).

Le PADEP-SML s'inscrit dans l'approche « multi-villages/localités » adoptée par le Programme national de l'approvisionnement en eau potable 2016-2030 comme nouvelle orientation afin de satisfaire les besoins en eau des populations. Il vise à assurer un service durable et équitable en eau potable par des systèmes multi-localités à travers une gestion intercommunale dans la zone d'intervention du projet.

Le financement du projet est assuré par la Coopération danoise (DANIDA) et l'Etat burkinabè.

II.6. Le ministre de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme a fait au Conseil **deux (02) communications.**

La première communication est relative à l'organisation conjointe de l'édition du Salon international du tourisme et de l'hôtellerie de Ouagadougou (SITHO) et de la Vitrine internationale du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration de Ouagadougou (VITHRO) du 26 au 29 octobre 2023 à Ouagadougou.

La tenue conjointe de ces deux événements vise à mettre en exergue le potentiel touristique de notre pays et à accompagner les efforts des acteurs privés, qui permettent de maintenir le secteur en vie malgré la crise sécuritaire.

Cette édition est placée sous le thème « **Promotion du tourisme interne, facteur de résilience** », avec comme pays invité d'honneur la République Centrafricaine.

Pour cette édition, les innovations majeures sont entre autres :

- la mise à la disposition des régions, d'un pavillon dans l'objectif de leur permettre de présenter leurs spécificités touristiques et susciter des fréquentations sur les sites ;
- le retour du biotope (constitution d'un espace de présentation de quelques animaux sauvages) afin d'attirer les curiosités ;
- la reconstitution en images du Musée Hu Beero situé dans la région du Sahel.

La seconde communication est relative à la participation du Burkina Faso à la Biennale culturelle et artistique du Mali, tenue du 06 au 16 juillet 2023 à Mopti.

La participation de notre pays à cette Biennale placée sous le thème « **Le Mali : une histoire commune, une seule Nation, un même destin** », avait pour objectif de réaffirmer les liens importants existant entre les deux peuples et de témoigner la solidarité ainsi que le soutien du Burkina Faso à la République sœur du Mali.

Au cours de la Biennale, la coopération sectorielle à travers les accords bilatéraux existants a été renforcée et mise en œuvre. Les deux parties ont convenu d'un renforcement et d'un élargissement de la coopération notamment en matière de cinéma ainsi que de la collaboration entre la Semaine nationale de la culture (SNC) et la Biennale culturelle et artistique.

II.7. Le ministre des Transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière a fait au Conseil le bilan de la situation pluviométrique du 1^{er} avril au 31 juillet 2023 et les perspectives pour les mois d'août à octobre.

Durant cette période, les cumuls pluviométriques les plus élevés ont été enregistrés dans les régions des Hauts-Bassins, des Cascades, du Sud-Ouest, du Centre-Sud, du Centre-Est et de l'Est. Les zones ayant reçu une faible pluviométrie sont situées dans les régions du Sahel, du Nord, de l'Est, du Centre-Ouest et du Centre-Nord.

Les cumuls pluviométriques saisonniers du 1^{er} avril au 31 juillet 2023 ont varié entre 182,6 mm en 21 jours à Séguénéga dans la province du Yatenga et 554,2 mm en 48 jours à Loumana, dans la province de la Léraba. Comparativement à ceux de l'année 2022 pour la même période, les cumuls pluviométriques saisonniers du 1^{er} avril au 31 juillet 2023 varient de « similaires » à « excédentaires » sur la majeure partie du pays.

Les cumuls pluviométriques saisonniers du 1^{er} avril au 31 juillet 2023 pour la même période ont été déficitaires sur la majeure partie du pays comparativement à ceux de la normale établie sur la période de référence 1991-2020.

Il est attendu pour la période août-septembre-octobre 2023, des cumuls pluviométriques excédentaires à tendance normale sur les régions du Sahel, du Nord, de Centre-Nord, de l'Est, du Centre-Est, du Centre-Sud, du Centre-Ouest, du Centre, du Plateau-Central, de la Boucle du Mouhoun et la partie nord des régions du Sud-Ouest et des Hauts-Bassins.

Il est attendu par ailleurs dans les régions des Cascades et la partie sud des régions du Sud-Ouest et des Hauts-Bassins des cumuls pluviométriques normaux à tendance excédentaire.

III. NOMINATIONS

III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

A. AU TITRE DE LA PRESIDENCE DU FASO

- Monsieur André **MILLOGO, Mle 51 170 X**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, est nommé Personne Responsable des marchés de l'Agence pour la promotion de l'entrepreneuriat communautaire (APEC).

B. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE

- Monsieur Abdoulaye **GANDEMA, Mle 211 709 Y**, Commissaire divisionnaire de police, catégorie 1, 3^{ème} grade, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur de la sûreté de l'Etat ;
- Monsieur Badabouè Florent **BAZIE, Mle 24 364 Z**, Commissaire divisionnaire de police, catégorie 1, 3^{ème} grade, 1^{er} échelon, est nommé Gouverneur de la Région des Cascades.

C. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION REGIONALE ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR

- Monsieur Michel **SOMMA, Mle 59 728 J**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 12^{ème} échelon, est nommé Responsable du Programme 028 « **Défense des intérêts du Burkina Faso dans le monde** », cumulativement avec ses fonctions de Directeur général de la coopération bilatérale ;
- Madame Bernadette Marie Conrad **NIKIEMA/TAPSOBA, Mle 92 318 C**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 11^{ème} échelon, est nommée Responsable du Programme 029 « **Intégration africaine** », cumulativement avec ses fonctions de Directrice générale de l'intégration africaine ;

- Monsieur Yaya **BITIE, Mle 118 862 N**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Responsable du Programme 030 « **Pilotage et soutien aux services** », cumulativement avec ses fonctions de Directeur général des études et des statistiques sectorielles ;
- Monsieur Tingandé Florent **BOUGOUMA, Mle 105 156 C**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommé Responsable du Programme 137 « **Gestion des Burkinabè de l'extérieur** », cumulativement avec ses fonctions de Directeur général des Burkinabè de l'extérieur ;
- Madame Wendata Nathalie **KAORE, Mle 92 939 L**, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommée Directrice de la communication et des relations presse ;
- Monsieur Hamadé **BAMBARA, Mle 208 200 J**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Premier Conseiller près l'Ambassade du Burkina Faso à Téhéran (Iran) ;
- Madame Hema Doun-Sarma Safiatou **SOULAMA/OUATTARA, Mle 203 202 D**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommée Deuxième Conseiller près l'Ambassade du Burkina Faso à Téhéran (Iran) ;
- Monsieur Cheick Abdoul Abbas Salam **BONKOUNGOU, Mle 358 984 D**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Deuxième Conseiller près l'Ambassade du Burkina Faso à Téhéran (Iran) ;
- Monsieur Yacouba Zabré **GOUBA, Mle 59 225 T**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 12^{ème} échelon, est nommé Trésorier près l'Ambassade du Burkina Faso à Téhéran (Iran) ;

- Monsieur Paligwendé Roger **KONOMBO, Mle 105 149 E**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommé Ambassadeur, Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Antoine **SANGA, Mle 97 971 P**, Ministre Plénipotentiaire, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Ambassadeur, Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Ben Omar **TINDANO, Mle 105 223 V**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur de l'appui à l'organisation et à la mobilisation de la diaspora ;
- Monsieur Clément **KABRE, Mle 53 596 M**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur de l'administration des finances de l'Institut des hautes études internationales (INHEI).

D. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE

- Monsieur Abdoulaye **SAWADOGO, Mle 208 076 X**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Suppléant du Directeur général des marchés publics et des engagements financiers ;
- Monsieur Souleymane **NABOLE, Mle 212 595 D**, Conseiller des affaires économiques, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Responsable du Programme « **Mobilisation des ressources** », cumulativement avec ses fonctions de Conseiller technique ;
- Monsieur Georges **MILLOGO, Mle 111 135 N**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Directeur régional du contrôle des marchés publics et des engagements financiers des Cascades ;
- Monsieur Lassané **OUEDRAOGO, Mle 104 293 X**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommé Directeur régional du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Centre ;

- Madame Egnomboé dite Celia **KANTIONO, Mle 225 093 C**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommée Directrice régionale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Centre-Est ;
- Monsieur Domekabeyane Bertrand **HIEN, Mle 245 170 L**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur régional du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Centre-Nord ;
- Monsieur Mamadou **FORGO, Mle 91 225 H**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 11^{ème} échelon, est nommé Directeur régional du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Centre-Ouest ;
- Madame Sibdou Monique **BONKOUNGOU, Mle 104 248 N**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommée Directrice régionale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers des Hauts-Bassins ;
- Monsieur Pascal **MINOUGOU, Mle 51 151 H**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur régional du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de la Boucle du Mouhoun ;
- Monsieur Wendlamita Isidor Modeste **BERE, Mle 111 113 U**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur régional du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Nord ;
- Monsieur André **YEYE, Mle 208 085 X**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur régional du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Sud-Ouest ;

- Monsieur Ardjouma **HEMA, Mle 208 049 S**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Kéné Dougou ;
- Monsieur Idrissa Charles **ZONGO, Mle 228 708 D**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de la Komondjari ;
- Monsieur Vincent **SAWADOGO, Mle 225 108 W**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Kouritenga ;
- Monsieur Djitawendé Clément **GUISSOU, Mle 245 169 B**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de la Léraba ;
- Monsieur Abdoulaye **SAWADOGO, Mle 225 110 H**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Nahouri ;
- Monsieur Adama **SORI, Mle 334 187 S**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Nayala ;
- Monsieur Ousmane **OUEDRAOGO, Mle 216 149 J**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de la Sissili ;

- Monsieur Yassia **OUEDRAOGO, Mle 225 105 U**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Sourou ;
- Monsieur Pegwendé Bernard **ILBOUDO, Mle 257 135 W**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Yagha ;
- Monsieur Barthélemy **OUEDRAOGO, Mle 216 147 G**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Ziro.

E. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS, CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

Les personnes dont les noms suivent sont nommées greffiers en chef dans les juridictions suivantes :

- Monsieur Amidou **BIGTOGO, Mle 259 605 N**, est nommé greffier en chef au Tribunal de Grande instance de Bobo-Dioulasso ;
- Monsieur Paul Ismaël **OUEDRAOGO, Mle 279 605 S**, est nommé greffier en chef au Tribunal du travail de Bobo-Dioulasso ;
- Monsieur Gérald **NANA, Mle 312 169 Z**, est nommé greffier en chef au Tribunal de Grande instance de Dédougou ;
- Monsieur Abdoul Nassire **SISSAO, Mle 238 389 W**, est nommé greffier en chef à la Cour d'appel de Ouagadougou ;
- Monsieur Antoine Duignié **BAMOUNI, Mle 226 443 C**, est nommé greffier en chef au Tribunal de Grande instance de Kaya ;

- Monsieur Siaka **GNINASSE, Mle 366 102 H**, est nommé greffier en chef au Tribunal de Grande instance de Ouaga 1 ;
- Monsieur Zoewendpoulemdé Dominique **NIKIEMA, Mle 238 384 N**, est nommé greffier en chef au Tribunal de Grande instance de Ouaga 2 ;
- Monsieur Koudbi **KOAMA, Mle 339 933 M**, est nommé greffier en chef au Tribunal de Grande instance de Ouahigouya ;
- Monsieur Mamadou **ADAM, Mle 226 497 N**, est nommé greffier en chef au Tribunal de Grande instance de Yako ;
- Monsieur Bathéba Silvère **HEMA, Mle 216 598 X**, est nommé greffier en chef au Tribunal de Grande instance de Ziniaré ;
- Monsieur Wenné dit Mathias **SAWADOGO, Mle 57 324 V**, est nommé greffier en chef au Tribunal du travail de Ouagadougou ;
- Monsieur Abdoul Rahim **SAWADOGO, Mle 366 109 T**, est nommé greffier en chef au Tribunal administratif de Ouagadougou ;
- Monsieur Idrissa **ZONGO, Mle 97 562 K**, est nommé greffier en chef au Tribunal administratif de Ouagadougou ;
- Monsieur Sakma Christophe **SIMPORE, Mle 212 394 C**, est nommé greffier en chef au Conseil d'Etat ;
- Madame Kouara Pauline **ANANOU, Mle 226 459 K**, est nommée Membre à l'Agence nationale de gestion des recouvrements des avoirs saisis ou confisqués ;
- Monsieur Claude **SAMPEGBO, Mle 57 326 P**, est nommé Membre à l'Agence nationale de gestion des recouvrements des avoirs saisis ou confisqués ;
- Monsieur Pawondsamda **SAM, Mle 92 563 D**, est nommé Membre à l'Agence nationale de gestion des recouvrements des avoirs saisis ou confisqués ;

- Monsieur Jean **LANKOANDE**, **Mle 97 547 H**, est nommé Membre à l'Agence nationale de gestion des recouvrements des avoirs saisis ou confisqués ;
- Monsieur Saoraza Philippe **SOME**, **Mle 225 922 M**, est nommé Membre à la Direction du développement institutionnel et de l'innovation ;
- Madame Gnangalie **MANDI/TAMINI**, **Mle 238 246 F**, est nommée Membre à la Direction générale de l'administration judiciaire ;
- Monsieur Ousmane **DOUGOURI**, **Mle 212 253 F**, est nommé Membre à la Direction des Greffes ;
- Monsieur Wendpouiré Wilfried Landry **COMPAORE**, **Mle 216 594 R**, Greffier en chef, est nommé Membre à la Direction des Greffes ;
- Madame Bibata **YANOOGO**, **Mle 247 614 D**, est nommée Membre à la Direction des Greffes ;
- Monsieur Karim **TARPAGA**, **Mle 279 610 C**, est nommé Membre à la Direction des Greffes ;
- Monsieur Touisida Régis **ZOMBRE**, **Mle 366 101 P**, est nommé Membre à la Direction des Greffes ;
- Monsieur Souleymane **DERRA**, **Mle 97 447 Z**, est nommé Membre au Secrétariat permanent de la Commission nationale pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires.

F. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS, CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

- Monsieur Bépoadi **SININI**, **Mle 130 491 S**, Magistrat, catégorie P, 1^{er} grade, 1^{er} échelon, est nommé Directeur de Cabinet ;
- Monsieur Harouna **KADIO**, **Mle 130 478 K**, Magistrat, catégorie P5, grade terminal, 2^{ème} échelon, est nommé Secrétaire général ;

- Monsieur Konménèmemongo Placid Marie **KABORE, Mle 59 923 F**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur des marchés publics.

G. AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

- Monsieur Bouma **THIO, Mle 392 981 Z**, Chargé de recherche, catégorie P3, grade initial, 1^{er} échelon, est nommé Inspecteur général des services ;
- Monsieur Jean **OUEDRAOGO, Mle 254 956 D**, Chargé de recherche, catégorie P3, grade initial, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur général de la société d'exploitation des phosphates du Burkina ;
- Monsieur Rassablaga Dominique **SAWADOGO, Mle 47 634 T**, Docteur vétérinaire, 1^{ère} classe, 15^{ème} échelon, est nommé Responsable du Programme budgétaire 083 « **santé animale et santé publique vétérinaire** », cumulativement avec ses fonctions de Directeur général des services vétérinaires ;
- Monsieur Alphonse **SAVADOGO, Mle 212 171 E**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur du développement institutionnel et de l'innovation ;
- Monsieur Drissa **BATIENE, Mle 247 497 R**, Conseiller en archivistique, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur des archives et de la documentation.

H. AU TITRE DU MINISTERE DE LA TRANSITION DIGITALE, DES POSTES ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

- Monsieur Richard Bernard **ANAGO, Mle 03 471 B**, Ingénieur de conception des télécommunications, catégorie 3, niveau 5, échelon exceptionnel, est nommé Chargé de missions ;

- Monsieur Pegdwendé Justin **KOURAOGO, Mle 334 034 N**, Maître-assistant, catégorie P3, 1^{er} échelon, est nommé Expert au Secrétariat permanent chargé de l'innovation et de la veille sur les technologies émergentes du numérique ;
- Monsieur Ahmed Hissène Ange Marie Noël **OUEDRAOGO, Mle 207 568 Z**, Juriste, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur de la coopération technique en matière de communications électroniques.

I. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

- Monsieur Issa **OUEDRAOGO, Mle 104 180 A**, Médecin de santé publique, catégorie PA, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé cumulativement Directeur général de la Santé et de l'hygiène publique et Responsable du Programme budgétaire « **Santé publique** » ;
- Madame Nomwendé Christelle **NEYA/OUEDRAOGO, Mle 96 957 E**, Médecin de santé publique, catégorie PA, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommée Directrice de la prévention par les vaccinations.

J. AU TITRE DU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL, DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

- Monsieur Lamoussa **HAYORO, Mle 117 001 C**, Conseiller en gestion des ressources humaines et management de l'administration, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur des ressources humaines.

**K. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION**

Les personnes dont les noms suivent sont nommées Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaires pour compter du 16 novembre 2022 :

- Monsieur Cheik Tidiane Hafid Wind-Pouiré **BOUGOUMA, Mle 224 720 G**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Anesthésie-réanimation, est nommé Maître de Conférences agrégé hospitalo-universitaire en Anesthésie-réanimation ;
- Monsieur Koudougou Jonas **KOLOGO**, Médecin militaire, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Cardiologie, est nommé Maître de Conférences agrégé hospitalo-universitaire en Cardiologie ;
- Madame Pauline Kiswendsida **YANOGO, Mle 278 599 F**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Santé publique, option épidémiologie, est nommée Maître de Conférences agrégé hospitalo-universitaire en Epidémiologie ;
- Madame Sandrine Marie-Odile Bobilwindé **HEMA/SOUDRE, Mle 257 376 B**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Gastro-entérologie et hépatologie, est nommée Maître de Conférences agrégé hospitalo-universitaire en hépatologie et Gastro-entérologie ;
- Monsieur Alfred Anselme **DABILGOU, Mle 88 229 K**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Neurologie, est nommé Maître de Conférences agrégé hospitalo-universitaire en Neurologie ;
- Monsieur Djingri Labodi **LOMPO, Mle 80 506 K**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Neurologie, est nommé Maître de Conférences agrégé hospitalo-universitaire en Neurologie ;

- Madame Sonia Jocelyne Edith **KABORET/DOUAMBA, Mle 53 685 Z**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Pédiatrie, est nommée Maître de Conférences agrégé hospitalo-universitaire en Pédiatrie génétique médicale ;
- Monsieur Boubakar **OUATTARA**, Médecin militaire, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Imagerie médicale, est nommé Maître de Conférences agrégé hospitalo-universitaire en Radiologie-radiodiagnostic et imagerie médicale ;
- Monsieur Sibraogo **KIEMTORE, Mle 53 441 W**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Gynécologie-obstétrique, est nommé Maître de Conférences agrégé hospitalo-universitaire en Gynécologie-obstétrique ;
- Monsieur Adama **OUATTARA, Mle 231 441 C**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Gynécologie-obstétrique, est nommé Maître de Conférences agrégé hospitalo-universitaire en Gynécologie-obstétrique ;
- Monsieur Yobi Alexis **SAWADOGO, Mle 53 445 N**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Gynécologie-obstétrique, est nommé Maître de Conférences agrégé hospitalo-universitaire en Gynécologie-obstétrique ;
- Monsieur Boubakar **TOURE, Mle 32 151 D**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Gynécologie-obstétrique, est nommé Maître de Conférences agrégé hospitalo-universitaire en Gynécologie-obstétrique ;
- Monsieur Anatole Jean Innocent **OUEDRAOGO, Mle 53 684 R**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Chirurgie Orthopédique et traumatologique, est nommé Maître de Conférences agrégé hospitalo-universitaire en Orthopédie traumatologique ;
- Monsieur Sayouba **TINTO, Mle 80 508 X**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Orthopédie traumatologique, est nommé Maître de Conférences agrégé hospitalo-universitaire en Orthopédie traumatologie ;

- Monsieur Clotaire Alexis Marie Kiemdiba Donega **YAMEOGO**, Médecin militaire, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Urologie, est nommé Maître de Conférences agrégé hospitalo-universitaire en Urologie andrologie ;
- Madame Absatou **KY/BA, Mle 82 403 R**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Bactériologie-virologie, est nommée Maître de Conférences agrégé hospitalo-universitaire en Bactériologie-virologie ;
- Monsieur Serge Aimé **SAWADOGO, Mle 119 757 M**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Immunologie, est nommé Maître de Conférences agrégé hospitalo-universitaire en Immunologie ;
- Monsieur Abdoul Karim **SAKIRA, Mle 256 349 H**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Chimie analytique et bromatologie, est nommé Maître de Conférences agrégé hospitalo-universitaire en Chimie analytique et bromatologie ;
- Monsieur Bavouma Charles **SOMBIE, Mle 263 463 J**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Pharmacie Galénique, est nommé Maître de Conférences agrégé hospitalo-universitaire en Pharmacie Galénique et industrielle ;
- Madame Houéchégbé Hermine Gani **DIAWARA/ZIME, Mle 273 142 N**, Maître-assistant hospitalo-universitaire en Pharmacie Galénique, est nommée Maître de Conférences agrégé hospitalo-universitaire en Pharmacie Galénique et industrielle.

L. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

- Monsieur Philippe **TAMINI, Mle 46 075 U**, Inspecteur principal des eaux et forêts, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur régional de l'Environnement du Centre ;

- Monsieur Salifou **SANDWIDI, Mle 59 023 C**, Inspecteur principal des eaux et forêts, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur régional de l'Environnement des Hauts-Bassins ;
- Monsieur Abdoulaye **SORY, Mle 358 706 A**, Ingénieur des travaux du génie rural, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Eau et de l'assainissement des Balé ;
- Madame Juliette **IDO, Mle 358 691 L**, Ingénieur des travaux du génie rural, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommée Directrice provinciale de l'Eau et de l'assainissement du Bazèga ;
- Monsieur Mohamed **OUEDRAOGO, Mle 358 687 B**, Ingénieur des travaux du génie rural, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Eau et de l'assainissement des Banwa ;
- Monsieur Aristide **LEAMA, Mle 289 064 R**, Ingénieur du génie rural, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Eau et de l'assainissement de la Bougouriba ;
- Monsieur Joseph **OVARO, Mle 358 689 S**, Ingénieur des travaux du génie rural, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Eau et de l'assainissement du Ganzourgou ;
- Monsieur Joël **ROAMBA, Mle 315 211 P**, Ingénieur du génie rural, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Eau et de l'assainissement de la Gnagna ;
- Monsieur Zié Ibrahim **OUATTARA, Mle 315 227 C**, Ingénieur du génie rural, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Eau et de l'assainissement du Ioba ;
- Monsieur Mathieu **OUEDRAOGO, Mle 314 963 S**, Ingénieur des travaux du génie rural, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Eau et de l'assainissement du Kéné Dougou ;

- Monsieur Steve Isai **BATIENON, Mle 373 639 W**, Ingénieur du génie rural, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Eau et de l'assainissement de la Kossi ;
- Monsieur Germain **MONE, Mle 322 668 H**, Ingénieur des travaux du génie rural, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Eau et de l'assainissement du Koulpélogo ;
- Monsieur Dramane Sébastien **KONCOLE, Mle 254 995 W**, Ingénieur des travaux du génie rural, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Eau et de l'assainissement du Kourweogo ;
- Monsieur Abdel Aziz **MAIGA, Mle 314 972 V**, Ingénieur des travaux du génie rural, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Eau et de l'assainissement du Kouritenga ;
- Monsieur Ousmana **OUEDRAOGO, Mle 358 688 R**, Ingénieur des travaux du génie rural, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Eau et de l'assainissement de la Léraba ;
- Monsieur Inoussa **SAWADOGO, Mle 314 980 X**, Ingénieur des travaux du génie rural, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Eau et de l'assainissement du Nahouri ;
- Monsieur Pourkeita Victor Achille **SODERE, Mle 216 303 L**, Ingénieur du génie rural, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Eau et de l'assainissement du Nayala ;
- Monsieur Abdoul Aziz **KABORE, Mle 289 073 U**, Ingénieur des travaux du génie rural, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Eau et de l'assainissement du Numbiel ;
- Monsieur Idrissa **KABORE, Mle 365 994 A**, Technicien supérieur de l'hydraulique et de l'équipement rural, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Eau et de l'assainissement de l'Oudalan ;

- Monsieur Ignace **NEBIE, Mle 216 283 P**, Ingénieur du génie rural, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Eau et de l'assainissement du Passoré ;
- Madame Abibata Aoua **OUATTARA/OUATTARA, Mle 358 789 A**, Ingénieur du génie rural, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommée Directrice provinciale de l'Eau et de l'assainissement du Sanguié ;
- Monsieur Fabrice Florentin Saraka **KONDE, Mle 379 544 J**, Ingénieur du génie rural, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Eau et de l'assainissement de la Sissili ;
- Monsieur Abdoul Razack **OUEDRAOGO, Mle 358 704 F**, Ingénieur des travaux du génie rural, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Eau et de l'assainissement du Soum ;
- Madame Odette **KANTAGBA, Mle 358 692 T**, Ingénieur des travaux du génie rural, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommée Directrice provinciale de l'Eau et de l'assainissement du Sourou ;
- Monsieur Ali **KABRE, Mle 358 700 P**, Ingénieur des travaux du génie rural, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Eau et de l'assainissement du Tuy ;
- Monsieur Adama **OUEDRAOGO, Mle 358 695 D**, Ingénieur des travaux du génie rural, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Eau et de l'assainissement du Ziro ;
- Monsieur Pegdwendé Frank Rodrigue **NEBIE, Mle 314 974 K**, Ingénieur des travaux du génie rural, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Eau et de l'assainissement du Zondoma.

**M.AU TITRE DU MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DE LA
CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME**

- Monsieur Michel **SABA, Mle 43 994 A**, Professeur certifié, 1^{ère} classe, 12^{ème} échelon, est nommé Chargé de missions ;
- Monsieur Achilude Wendtoé **TIENDREBEOGO, Mle 294 295 N**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur financier et comptable du Bureau burkinabè du Droit d'auteur (BBDA).

III.2. NOMINATIONS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Le Conseil a procédé à la nomination d'Administrateurs aux Conseils d'administration :

- de l'Ecole nationale de formation agricole de Matourkou (ENAFa de Matourkou) au titre du ministère de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques ;
- de l'Institut national de formation en travail social (INFTS) et de la Maison de l'enfance André DUPONT de Orodara (MEADO) au titre du ministère de la Solidarité, de l'action humanitaire, de la réconciliation nationale, du genre et de la famille ;
- de l'Agence de financement et de promotion des petites et moyennes entreprises (AFP-PME) au titre du ministère du Développement industriel, du commerce, de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises ;
- de l'Agence nationale de biosécurité (ANB) au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- de la Radiodiffusion Télévision du Burkina (RTB) au titre du ministère de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme.

Le Conseil a également procédé à la nomination du Président du Conseil d'administration de la Maison de l'enfance André DUPONT de Orodara (MEADO).

A. MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets**.

Le premier décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Ecole nationale de formation agricole de Matourkou (ENAFa de Matourkou) pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de l'Environnement, de l'eau et de l'assainissement :

- Monsieur Moctar **SANO**, **Mle 46 071 B**, Inspecteur principal des eaux et forêts, en remplacement de Monsieur Mathurin SANOU.

Au titre du ministère de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques :

- Monsieur Adama **BORO**, **Mle 57 450 V**, Ingénieur agronome, en remplacement de Monsieur Saïdou KOUANDA.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES STAGIAIRES DE L'ENAFa DE MATOURKOU

- Monsieur Do **SANOU**, **Mle 287 332 D**, Technicien supérieur d'agriculture, pour la durée de son mandat de Délégué général, en remplacement de Monsieur Adama DRABO.

Le second décret renouvelle le mandat des personnes ci-après, Administrateurs représentant l'Etat au Conseil d'administration de l'Ecole nationale de formation agricole de Matourkou (ENAFa de Matourkou) pour une dernière période de trois (03) ans.

Au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale :

- Monsieur Pogbi Félix **KIEMTORE**, **Mle 58 238 C**, Inspecteur du travail.

Au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation :

- Monsieur Vincent **DAO**, **Mle 12 49 600 347 C**, Ingénieur de recherche.

B. MINISTERE DE LA SOLIDARITE, DE L'ACTION HUMANITAIRE, DE LA RECONCILIATION NATIONALE, DU GENRE ET DE LA FAMILLE

Le Conseil a adopté **trois (03) décrets**.

Le premier décret nomme Madame Françoise **ILBOUDO/KOMI**, **Mle 56 725 P**, Inspecteur des impôts, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Economie, des finances et de la prospective au Conseil d'administration de l'Institut national de formation en travail social (INFTS) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le deuxième décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de la Maison de l'enfance André DUPONT de Orodara (MEADO) pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de la Solidarité, de l'action humanitaire, de la réconciliation nationale, du genre et de la famille :

- Monsieur Vininguesba **OUEDRAOGO**, **Mle 43 790 E**, Inspecteur d'éducation spécialisée, en remplacement de Monsieur Soumèla SAKHO.

Au titre du ministère de la Santé et de l'hygiène publique :

- Monsieur Seydou **BARRO, Mle 88 227 V**, Médecin spécialisé en santé publique, en remplacement de Monsieur Yinfansa Gustave DABIRE.

Au titre du ministère de l'Economie, des finances et de la prospective :

- Monsieur Ibrahim **OUATTARA, Mle 225 034 D**, Inspecteur des impôts, en remplacement de Monsieur Souleymane OUEDRAOGO.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE PERSONNEL DE LA MAISON DE L'ENFANCE ANDRE DUPONT DE ORODARA

- Monsieur Yacouba **FOFANA, Mle 76 844 P**, Professeur certifié d'école, en remplacement de Monsieur Ida Zéphirin TOE.

Le troisième décret nomme Monsieur Vininguesba **OUEDRAOGO, Mle 43 790 E**, Inspecteur d'éducation spécialisée, Président du Conseil d'administration de la Maison de l'enfance André DUPONT de Orodara (MEADO) pour un premier mandat de trois (03) ans.

C. MINISTERE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL, DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination de Madame Papuit-ynga Liliana Eléonore **KABORE/OUEDRAOGO**, Directrice de l'animation économique, Administrateur représentant la Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso au Conseil d'administration de l'Agence de financement et de promotion des petites et moyennes entreprises (AFP-PME) pour un premier mandat de trois (03) ans, en remplacement de Monsieur Salif Léonce Francis DIARRA.

D. MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets**.

Le premier décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Agence nationale de biosécurité (ANB) pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de l'Economie, des finances et de la prospective :

- Monsieur Mahamadou **KABRE, Mle 111 093 X**, Inspecteur du trésor.

Au titre du ministère de l'Environnement, de l'eau et de l'assainissement :

- Monsieur Wend-Kuni Josée **BAMA, Mle 271 688 K**, Inspecteur des eaux et forêts.

Au titre du ministère de la Santé et de l'hygiène publique :

- Monsieur Constant **DAHOUROU, Mle 58 198 J**, Administrateur des hôpitaux et des services de santé.

Au titre du ministère de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques :

- Monsieur Manoé René **SANOU, Mle 216 976 R**, Ingénieur agronome ;
- Monsieur Laliidia Bruno **OUOBA, Mle 334 317 W**, Docteur vétérinaire.

Au titre du ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des relations avec les institutions :

- Madame Egnoma Pascale **BAMBARA/BADO**, Mle 130 471 V, Magistrat.

Au titre du ministère de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité :

- Monsieur Noufou **SALOU**, Mle 217 559 D, Commissaire divisionnaire de police.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE BIOSECURITE

- Monsieur Cyr Payim **OUEDRAOGO**, Journaliste.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE PERSONNEL SCIENTIFIQUE DE L'AGENCE NATIONALE DE BIOSECURITE

- Monsieur Zézouma **SANON**, Mle 258 252 Y, Chargé de recherche.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE PERSONNEL

- Monsieur Arouna **OUEDRAOGO**, Mle 246 719 W, Conseiller des affaires culturelles.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES SYNDICATS

- Monsieur Wend-Rabo Mathurin **ROUAMBA**, Mle 258 321 T, Ingénieur de recherche.

Le second décret renouvelle le mandat des personnes ci-après, Administrateurs représentant l'Etat au Conseil d'administration de l'Agence nationale de biosécurité (ANB) pour une dernière période de trois (03) ans.

Au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation :

- Madame Pauline **BATIONO/KANDO**, Mle **28 019 X**, Enseignant-chercheur.

Au titre du ministère de la Défense et des anciens combattants :

- Monsieur Fidèle **BAKIONO**, Officier.

E. MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets**.

Le premier décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs représentant l'Etat au Conseil d'administration de la Radiodiffusion Télévision du Burkina (RTB) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Au titre du ministère de la Transition digitale, des postes et des communications électroniques :

- Madame Fanta **SOMBIE**, Mle **22 00 166 D**, Ingénieur informatique.

Au titre du ministère de l'Economie, des finances et de la prospective :

- Monsieur Somtigma Lambert **ZONGO**, Mle **208 807 N**, Administrateur des services financiers.

Le second décret nomme Monsieur Placide **SANOU, Mle 238 616 H**, Administrateur du cinéma et de l'audiovisuel, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme au Conseil d'administration de la Radiodiffusion Télévision du Burkina (RTB) pour une dernière période de trois (03) ans.

Le Porte-parole du Gouvernement



Rimalba Jean Emmanuel OUEDRAOGO

*Chevalier de l'Ordre du mérite, des arts,
des lettres et de la communication*